

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 05832

Numéro SIREN : 798 340 337

Nom ou dénomination : 2CVP

Ce dépôt a été enregistré le 07/02/2024 sous le numéro de dépôt B2024/006448

BILAN

2CVP

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

ACTIF	Valeurs au 31/03/23			% de l'actif	Valeurs au 31/03/22		% de l'actif
	Val. Brutes	Amort. & dépr	Val. Nettes				
Capital souscrit non appelé							
ACTIF IMMOBILISÉ							
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement							
Frais de développement							
Concessions, brevets et droits similaires							
Fonds commercial (1)							
Autres immobilisations incorporelles							
Immobilisations incorporelles en cours							
Avances et acomptes							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions							
Installations tech., matériel & outillages							
Autres immobilisations corporelles							
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)				54,18			72,46
Participations	198 334		198 334		198 334		
Créances rattachées à des participations							
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	503		503		503		
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	198 837		198 837	54,18	198 837		72,46
ACTIF CIRCULANT							
Stocks et en-cours							
Matières premières et autres appro							
En-cours de production (biens et services)							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises							
Avances et acomptes versés sur commandes							
Créances				35,36			25,37
Créances Clients et Cptes rattachés (3)	68 640		68 640		68 640		
Personnel et comptes rattachés (3)							
Créances fiscales et sociales (3)	61 107		61 107		984		
Débiteurs divers (3)							
Capital souscrit - appelé non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Actions propres							
Autres titres							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	38 395		38 395	10,46	5 951		2,17
Charges constatées d'avance (3)							
TOTAL ACTIF CIRCULANT	168 142		168 142	45,82	75 575		27,54
Charges à répartir sur plusieurs exercices							
Primes de remboursement des emprunts							
Ecart de conversion actif							
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	366 979		366 979	100	274 413		100

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

Copie certifiée conforme



BILAN

2CVP

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

PASSIF	Valeurs au 31/03/23	Valeurs au 31/03/22	Variation	
			en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 30 000)	30 000	30 000		
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	3 000	3 000		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	100 334	100 334		
Report à nouveau	73 322	-382 448	455 770	119
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	25 053	455 770	-430 717	-95
SITUATION NETTE	231 710	206 657	25 053	12
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	231 710	206 657	25 053	12
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Empr. et dettes aup. des établiss. de crédit (2)				
Emprunts et dettes financières diverses (3)				
Groupe et associés	36 965	33 993	2 972	9
Avances et apctes recus sur cdes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 334	5 455	-2 120	-39
Dettes fiscales et sociales	94 971	28 309	66 662	235
Dettes immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				-100
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	135 269	67 756	67 513	100
Ecarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	366 979	274 413	92 566	34

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes crédit. de banques

(3) Dont emprunts participatifs

135 269

67 756



COMPTE DE RÉSULTAT

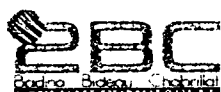
2CVP

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

	Du 01/04/22 Au 31/03/23	% CA	Du 01/04/21 Au 31/03/22	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)	343 200	100	343 200	100		
Montant net du chiffre d'affaires	343 200	100	343 200	100		
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits	25				25	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	343 225	100	343 200	100	25	
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	29 693	9	45 119	13	-15 426	-34
Impôts, taxes et versements assimilés	2 224	1	2 133	1	91	4
Salaires et traitements	186 000	54	144 000	42	42 000	29
Charges sociales	92 755	27	178 135	52	-85 380	-48
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts						
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.						
Dotations aux provisions						
Autres charges					-1	-100
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	310 672	91	369 388	108	-58 716	-16
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	32 553	9	-26 188	-8	58 741	224
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférents à des exercices antérieurs



COMPTE DE RÉSULTAT

2CVP

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

	Du 01/04/22 Au 31/03/23	% CA	Du 01/04/21 Au 31/03/22	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS						
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES						
RÉSULTAT FINANCIER						
RÉSULTAT COURANT avant impôts	32 553	9	-26 188	-8	58 741	224
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital			525 026	153	-525 026	-100
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS			525 026	153	-525 026	-100
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital			35 000	10	-35 000	-100
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES			35 000	10	-35 000	-100
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			490 026	143	-490 026	-100
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices	7 500	2	8 068	2	-568	-7
TOTAL DES PRODUITS	343 225	100	868 226	253	-525 001	-60
TOTAL DES CHARGES	318 172	93	412 456	120	-94 284	-23
Bénéfice ou Perte	25 053	7	455 770	133	-430 717	-95

(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

2CVP

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE
 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES
 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
 IMMOBILISATIONS CORPORELLES
 ÉTAT DES AMORTISSEMENTS
 ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS
 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
 CRÉDIT BAIL
 LOCATIONS
 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES
 ÉCART DE RÉÉVALUATIONS
 Variations de la réserve spéciale de réévaluation
 Variations de la provision spéciale de réévaluation
 ÉTAT DES STOCKS
 ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES
 EFFETS DE COMMERCE
 ENTREPRISES LIÉES
 COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF
 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL
 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES
 COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF
 LES ENGAGEMENTS
 DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES
 LES EFFECTIFS
 PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS
 TRANSFERTS DE CHARGES
 ANNEXES COVID-19
 DETTES LIÉES À LA COVID-19
 COMMENTAIRES

	Informations		
	Produites	Non produites	
		NS	NA
			NA
	O		NA
			NA
	O		NA
			NA
			NA
			NA
		NS	
	O		NA
			NA
			NA
	O		NA
	O		NA
	O		NA
			NA
			NA
			NA
		NS	
			NA
			NA
			NA
			NA

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

2CVP

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/03/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur les immobilisations financières (titres) et titres de placement ne sont pas incorporés dans les coûts des immobilisations et sont comptabilisés en charges.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

2CVP

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Q. P. du capital détenu en %	Résultat dernier exercice clos
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1. Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)				
KAPP - -	350 000,00	1 424 424,00	56,67	83 041,00
2. Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)				
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1. Filiales non reprises en A :				
a. Françaises				
b. Etrangères				
2. Participations non reprises en A :				
a. Dans des sociétés françaises				
b. Dans des sociétés étrangères				

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

2CVP

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	503,33		503,33
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	68 640,00	68 640,00	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	59 972,00	59 972,00	
	Impôts sur les bénéfices	436,00	436,00	
	Etat & autres	698,55	698,55	
	coll. publiques			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)				
Charges constatées d'avance				
TOTAUX		130 249,88	129 746,55	503,33
REMOIS	(1) Montant			
	des			
(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)				

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

2CVP

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

MONTANT

Créances rattachées à des participations

Autres immobilisations financières

Créances clients et comptes rattachés

Autres créances

Disponibilités

59 972,00

TOTAL

59 972,00

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

2CVP

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	30 000,00	1,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	30 000,00	1,00

2CVP
SARL au capital de 30 000 euros
Siège social : Route de Sain Bel – Le Guéret –
62210 LENTILLY
798.340.337 RCS LYON

**PROPOSITION DE LA RESOLUTION
D'AFFECTATION DU RESULTAT
EXERCICE CLOS AU 31 MARS 2023**

**ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE
DU 11 SEPTEMBRE 2023 - EXTRAIT**

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après lecture du rapport de gestion, décide, d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2023, soit la somme de 25 053,18 euros, de la manière suivante :

- à hauteur de 7 753,18 euros, au compte « *autres réserves* »
- à hauteur de 17 300 euros, à titre de dividende, aux associés de la Société, répartis, entre ces derniers, en proportion de leur pourcentage de détention de capital, soit la somme de 0,5767 euros par part sociale. Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code Général des Impôts, l'assemblée générale approuve le montant global des dividendes distribués lors des trois derniers exercices sociaux, ventilés entre ceux qui ont été éligibles à la réfaction des 40 % mentionnée à l'article 158 du même Code et ceux qui ne l'ont pas été :

Exercice	Revenus globalement distribués	Revenus éligibles à l'abattement 40%	Revenus non éligibles à l'abattement
31.03.2020	20 000 euros	20 000 euros	néant
31.03.2021	20 000 euros	20 000 euros	néant
31.03.2022	510 000 euros	510 000 euros	néant

ADOPTION



Cette résolution, mise aux voix, a été **adoptée** à l'unanimité.

La gérance
Monsieur Christian VENTURA





CO-PILOTE DE VOS PROJETS

ecomex@ntic-conseil.fr 
www.cabinet-ecomex.fr 

Expertise-Comptable
Audit & Commissariat aux comptes
Social & Ressources Humaines
Juridique
Informatique et Digital
Patrimoine
Stratégie & Conseil

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice social clos le 31 mars 2023

S.A.R.L. 2 CVP

Société A Responsabilité Limité au capital de 30 000 €

Siège social : Route de Saint Bel
69 210 LENTILLY

798 340 337 RCS LYON

A l'assemblée générale de la société 2CVP,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 septembre 2021, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2CVP relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2022 à la date d'émission de notre rapport.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de la Gérance et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

V. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par vos Gérants.

VI. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

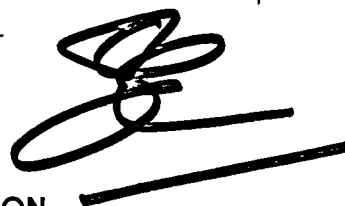
Fait à Saint Etienne, le 28 août 2023

Le Commissaire aux Comptes

ECOMEX

Société de Commissaire aux Comptes

représentée par



Emmanuel MORON

Inscrit sur la liste nationale des Commissaires
aux Comptes

Les comptes annuels se caractérisent par :

<input type="checkbox"/> Total du bilan	366 979 €
<input type="checkbox"/> Total des produits.....	343 225 €
<input type="checkbox"/> Total des charges.....	318 172 €
<input type="checkbox"/> Bénéfice de l'exercice	25 053 €